



CORAIL 600
Une odysée à la voile
en mer de Corail

INSTRUCTIONS DE COURSE

13 juin 2026 – 19 juin 2026

© Bastien Preuss / Squalo Odyssey / Walpole

AUTORITÉ ORGANISATRICE : **Cercle Nautique Calédonien (C.N.C.)**



1 RÈGLES

Les règles sont définies dans l'avis de course en 2. Règles.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel qui est la page de l'événement sur le site du CNC : <https://cnc.asso.nc/evenements/2026/corail-600>

Les documents publiés pourront être communiqués via un groupe WhatsApp.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE NAVIGATION

Toute modification des instructions de course sera affichée sur le tableau d'affichage officiel avant 10H00 le jour du départ de la course, à l'exception de toute modification de l'horaire de départ qui sera affichée avant 20H00 heures la veille de son entrée en vigueur.

4 SIGNAUX À TERRE

4.1 Les signaux à terre seront hissés depuis la terrasse du 3 mâts.

4.2 Lorsque l'aperçu est affiché à terre, le signal d'avertissement sera émis au moins 30 minutes après l'abaissement de l'aperçu. Cela change les signaux de course.

5 PROGRAMME DES COURSES

La date et l'heure du signal d'avertissement sont le samedi 13 juin 2026 à 15h55.

6 PARCOURS

Le parcours est décrit à l'annexe 1. Il est d'environ 590 NM.

7 MARQUES

7.1 Les marques de départ sont le bateau comité de course à l'extrémité tribord de la ligne de départ et une bouée jaune à l'extrémité bâbord.

7.2 Les marques de parcours WPT 1(Récif Antigonía) ; WPT 2 (Banc Ellet) ; WPT 3 (Banc de l'Orne) sont des Waypoints dont les coordonnées GPS (WGS 84) sont données en annexe 1 Parcours.

7.3 La marque 4 est l'île Maré et la marque 5 est l'île Walpole.

7.4 Les marques d'arrivée seront la marque latérale rouge « Denouel » à l'entrée de la « Petite Passe » du port de Nouméa à l'extrémité bâbord et le mât de visée arborant un drapeau bleu sur la terrasse du lounge du CNC. De nuit, un feu fixe bleu matérialisera cette marque.

8 LE DÉPART

8.1 Le départ de la course sera donné en utilisant la RCV 26 avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ. Le pavillon « CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN » sera utilisé comme pavillon de classe.

8.2 Les rappels individuels peuvent être annoncés à la radio (canal VHF 77).

8.3 La ligne de départ sera entre le mât arborant un drapeau orange à tribord et le côté parcours de la bouée jaune à bâbord.

8.4 Selon l'avenant 1 à l'avis de course publié le 30/05/2025 :

AC Règles 2.10

Selon la règle de développement RD21-01 de World Sailing, modifier la définition Prendre le départ comme suit :

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré- départ vers le côté parcours soit

a) à ou après son signal de départ, ou

b) pendant les dix dernières secondes (10 s) avant son signal de départ.

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il peut revenir du côté pré-départ de la ligne pour se conformer au point (a) de la définition Prendre le départ, mais, s'il ne le fait pas, la pénalité de départ doit être d'une heure (1 h) ajoutée à son temps réel.

9 ARRIVÉE

9.1 La ligne d'arrivée est entre le côté parcours de la balise latérale rouge de la pointe Denouel à la position approximative S 22°16.998' - E 166°25.659', à l'entrée de la "Petite Passe" de Nouméa, et le mât arborant un pavillon bleu à terre, à la position approximative S 22°17.599' - E 166°26.208', en laissant la balise latérale rouge à bâbord et le mât arborant le pavillon bleu à tribord.

9.2 Lorsqu'un bateau approche de la ligne d'arrivée, il doit indiquer son numéro de voile et confirmer son identification sur le canal VHF 77.

Les bateaux doivent appeler CNC Race Control sur le canal VHF 77 dès qu'ils sont situés à 30 minutes de la ligne d'arrivée.

9.3 Les bateaux finissant sont tenus de prendre leur propre temps d'arrivée et de l'enregistrer sur le formulaire de déclaration d'arrivée.

10 COMMUNICATION

10.1 Une combinaison de radio VHF, de téléphone mobile et de moyens de communication par satellite sera utilisée pour communiquer. Le plan de communication de la course se trouve à l'annexe 3.

10.2 La RCV 41(c) est modifiée comme suit :

Un bateau ne doit pas recevoir d'aide extérieure, sauf

(c) de l'aide provenant d'une source extérieure, sauf sous forme d'informations librement accessibles à tous les bateaux. Cela inclut des informations de navigation, météo, de marée ou de courant provenant de n'importe quelle source accessible à tous les bateaux, que ce soit gratuitement ou via un abonnement payant. En revanche, cela n'inclut pas les informations collectées ou interprétées par une personne non présente à bord du bateau, ni les conseils spécifiques au bateau et à sa situation.

À titre d'exemple et d'interprétation, il est autorisé de télécharger des cartes, des fichiers météo et/ou des fichiers GRIB de marée provenant de services sur abonnement, ou de recevoir ces informations dans leur forme brute. L'utilisation par les concurrents de services de routage météo disponibles publiquement via le cloud est également autorisée. En revanche, recevoir des messages ou des informations qui résultent d'une interprétation humaine appliquée au bateau n'est pas autorisé.

Un bateau peut, sans enfreindre la RCV 41, demander et recevoir la répétition d'informations transmises par le Comité de Course, ou être informée si une transmission a été faite ou non.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

11.1 Au Nord d'une ligne matérialisée par la latitude 22°30.000' et à l'Ouest d'une ligne matérialisée par la longitude 167°00.000', la RCV 44.1 s'appliquera

Au Sud de cette latitude et à l'Est de cette longitude, la RCV 44.3 s'appliquera. Un bateau qui prend une pénalité en points est tenu de le déclarer conformément au paragraphe 15.1 des instructions de course.

11.2 La première phrase de la RCV 60.5 (c) est modifiée comme suit :

Si le jury décide qu'un bateau a enfreint une règle, il peut le disqualifier ou appliquer une pénalité en points discrétionnaire ou une pénalité en temps au lieu d'une disqualification.

12 TEMPS LIMITE

Le temps limite pour terminer la course est le samedi 20 juin 16H00.

13 RÉCLAMATION ET DEMANDE DE RÉPARATION

13.1 Les formulaires de réclamation ou de demande de réparation sont disponibles au PC course situé à l'étage du restaurant le 3 mâts.

13.2 Le temps limite de réclamation ou de demande de réparation est de 2 heures après que le bateau réclamant a fini. Pour les bateaux finissant de nuit, à 09H00 le lendemain.

13.3 Les avis seront affichés dès que possible après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions auxquelles ils sont parties ou désignés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au PC course à l'étage du restaurant le 3 mâts.

13.4 Les avis de réclamation du comité de course ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux en vertu de la règle 60.2(d).

13.5 Une demande de réouverture d'instruction doit être présentée au plus tard 60 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce jour-là. Cela modifie la RCV 63.7(b).

14 RÉSULTATS

- Vainqueur CORAIL 600 - 2026 Trophée Principal IRC

- Vainqueur IRC Double

- Vainqueur Temps Réel

15 SÉCURITÉ

15.1 Système de départ et d'enregistrement.

Les formulaires de départ et les liste d'équipage seront déposés au PC course à l'étage du restaurant « le 3 mâts » avant 16h00 le vendredi 12 juin. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter une licence FFVoile mention « compétition » en cours de validité.

Les skippers étrangers (RCV 75) doivent présenter la preuve de leur appartenance à une autorité nationale membre de WORLD SAILING.

Les formulaires de déclaration d'arrivée, incluant la déclaration de prise de pénalité en points conformément à la RCV 44.3, doivent être déposés au PC course situé à l'étage du restaurant « le 3 mâts ». Pour les bateaux terminant de jour dans les deux heures après qu'ils aient fini. Pour les bateaux finissant de nuit, à 09H00 heures le lendemain.

15.2 Un bateau qui abandonne la course doit en informer le comité de course dès que possible.

15.3 Pendant la course, chaque concurrent doit porter un équipement individuel de flottabilité lorsqu'ils sont sur le pont, sans que le pavillon Y ne soit envoyé avant ou avec le signal d'avertissement. Cela modifie la RCV 40.

15.4 Un bateau doit être muni d'un dispositif de repérage fourni par l'autorité organisatrice conformément à IC 24.

- 15.5 Conformément à l'alinéa 42.3(i) des RCV, un bateau peut utiliser son moteur pendant la course si il:
- a) ne peut manoeuvrer en toute sécurité, ou
 - b) risque d'interférer avec le trafic commercial, ou
 - c) s'est échoué, ou
 - d) est en danger imminent de s'échouer.

Toute utilisation du moteur doit être déclarée sur la déclaration d'arrivée. Le comité de course décidera des mesures à prendre.

16 INTERRUPTION TEMPORAIRE DES COURSES (modifie les RCV 41 et 45)

- 16.1 Un bateau après le départ peut utiliser son moteur ou être remorqué pour faciliter l'ancrage ou l'accostage lorsque :
- a) il se met à l'abri des conditions météorologiques extrêmes ; ou
 - (b) il débarque un équipier malade ou blessé qui ne participera plus à la course (cet équipier ne sera pas remplacé); ou
 - (c) il tente des réparations.
- 16.2 Aux fins du paragraphe 16.1 des instructions de course, la propulsion mécanique ne peut être utilisée que pour faciliter l'accostage ou l'ancrage sur une distance maximale de deux milles marins. Lorsqu'ils sont ainsi ancrés ou amarrés, d'autres personnes peuvent monter à bord pour effectuer des réparations à condition que le bateau continue la course avec les mêmes stocks et équipements qu'avant de demander de l'aide. Les bateaux ne remplacent pas l'équipage. Lorsqu'un bateau reprend la course, il peut utiliser son moteur ou être remorqué sur une distance n'excédant pas 2 milles marins de tout port ou mouillage, à condition qu'il puisse être démontré que le total de ce remorquage n'a pas été avantageux pour le bateau vers l'arrivée.
- 16.3 Un bateau qui subit des dommages, peut accepter une assistance extérieure pour les réparer à condition que cette assistance ne soit pas fournie sur une période cumulée supérieure à 24 heures au total. Son temps réel continuera de s'écouler.

17 REMPLACEMENT DE CONCURRENT

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.

18 CONTRÔLES D'ÉQUIPEMENT ET DE MESURE

Un bateau ou un équipement peut être contrôlé à tout moment.

19 ÉNERGIE MANUELLE

La RCV 52 est modifiée pour permettre l'utilisation des winchs électriques.

20 EXPULSION DES DÉCHETS

Conformément à la RCV 47, les bateaux ne doivent pas mettre à l'eau les déchets. Les déchets doivent être conservés à bord jusqu'à leur retour à terre.

21 PRIX

La remise des prix aura lieu le 20 juin au restaurant le 3 mâts.

Un prix spécial peut être remis pour les meilleures vidéos et photos qui seront transmises pendant la course.

22 DECHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 22.1 Tous les participants à la course le font à leurs propres risques et responsabilités. Ni le CNC ni aucune entreprise liée à l'organisation de la course n'est responsable de la navigabilité d'un bateau dont l'inscription est acceptée, ni de la suffisance ou de l'adéquation de son équipement. Les propriétaires acceptent l'entière responsabilité de la navigabilité et de la sécurité de la navigation de leurs bateaux et de la compétence de leurs équipages.
- 22.2 Les propriétaires de bateaux, les skippers et l'équipage doivent savoir qu'il peut y avoir des obstacles inexplorés sous les eaux sur lesquelles la course se déroule. Ces obstacles inexplorés comprennent des récifs et des rochers qui pourraient constituer un danger pour les bateaux et les équipages. Le CNC n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage ou perte d'un bateau ou pour les blessures ou la mort de toute personne de l'équipage qui peuvent survenir à la suite d'une collision avec un obstacle sous-marin. Tous les participants participent à la course à leurs propres risques.
- 22.3 L'attention est attirée par la règle fondamentale 3, qui stipule que « la responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir lui appartient ».
- Les concurrents participent à la course entièrement à leurs propres risques. La décision de courir ou de continuer à courir relève de leur propre responsabilité. (RCV 3)
- L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou la mort subis en conjonction avec ou avant, pendant ou après la course.

23 PUBLICITE

Les concurrents doivent afficher la publicité fournie par l'autorité organisatrice, conformément aux instructions données.

24 BALISES YELLOW BRICK

- 24.1 Il est obligatoire pour tous les bateaux de transporter l'unité YB Tracker fournie par le CNC pendant la course. Le suivi de la course peut être consulté sur le site Web de la course.
- 24.2 YB Trackers restent la propriété du CNC. Il est de la responsabilité de chaque skipper de rendre son tracker en bon état. Chaque skipper est responsable de la totalité des frais de remplacement s'il ne retourne pas le tracker en bon état et à temps.

ANNEXE 1

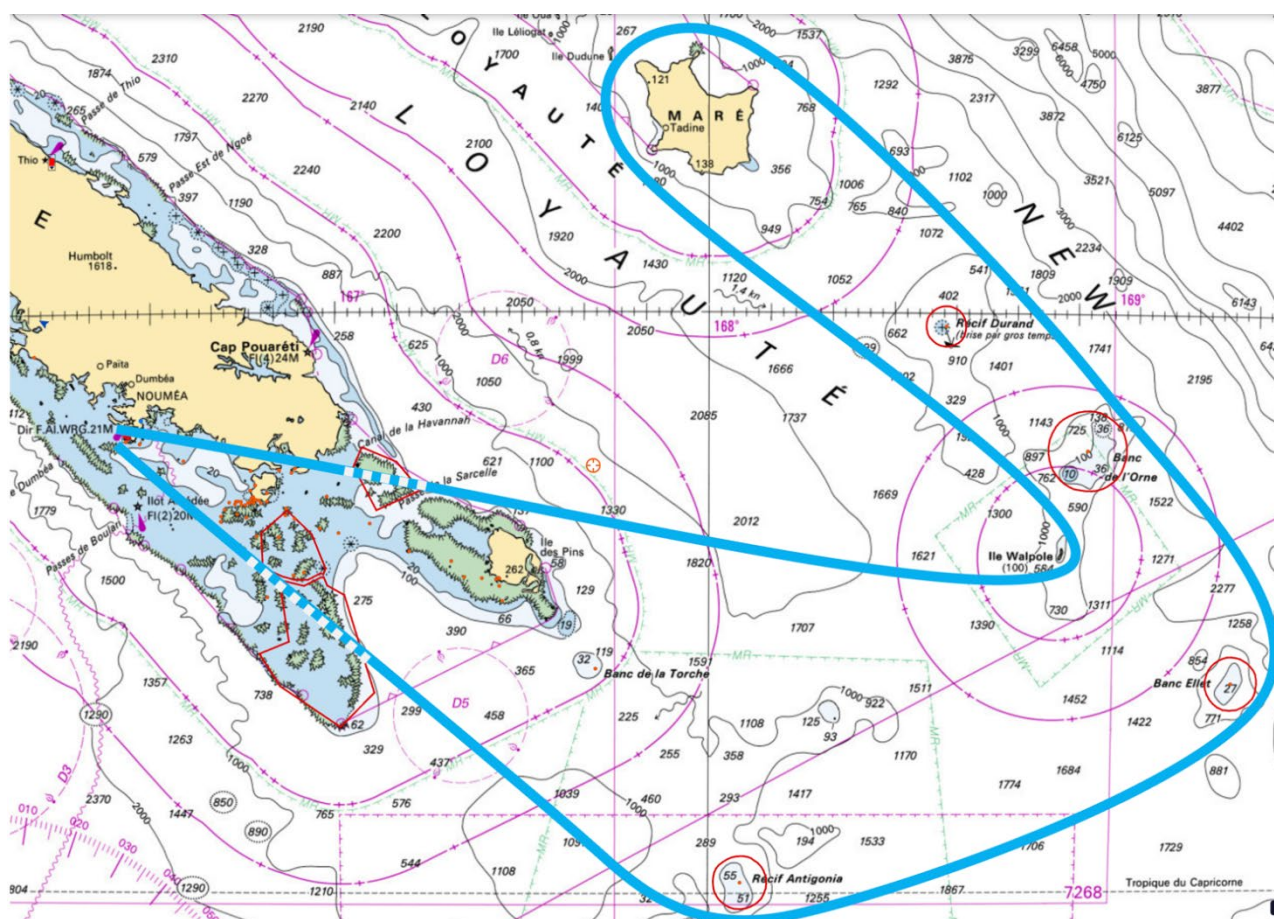
PARCOURS:

| Nom | Localisation | Action | Coordonnées GPS (WGS 84) |
|----------|-------------------------|----------------------|---------------------------------------|
| Départ | Baie des Citrons | | |
| Marque 1 | WPT 1 (Récif Antigonía) | Laisser à bâbord | Lat 23°25.040' S Lon 168°05.300' E |
| Marque 2 | WPT 2 (Banc Ellet) | Laisser à bâbord | Lat 22°55.220' S Lon 169°25.750' E |
| Marque 3 | WPT 3 (Banc de l'Orne) | Laisser à bâbord | Lat 22°20.510' S Lon 169°01.540' E |
| Marque 4 | Ile Maré | Contourner à bâbord | Lat 21°30.180' S Lon 167°58.080' E |
| Marque 5 | Ile Walpole | Contourner à tribord | Lat 22°35.880' S Lon 168°57.130' E |
| Arrivée | Petite rade | | |

Lorsque que les bateaux sont en course, ils doivent naviguer à une distance supérieure ou égale à :

- 4,0 NM de la marque 1: WPT 1 (Récif Antigonía)
- 4,0 NM de la marque 2: WPT 2 (Banc Ellet)
- 6,0 NM de la marque 3: WPT 3 (Banc de l'Orne)

Les cercles autour des ces marques sont des obstacles.



ANNEXE 2

Heures légales du coucher et du lever du soleil (à Nouméa)

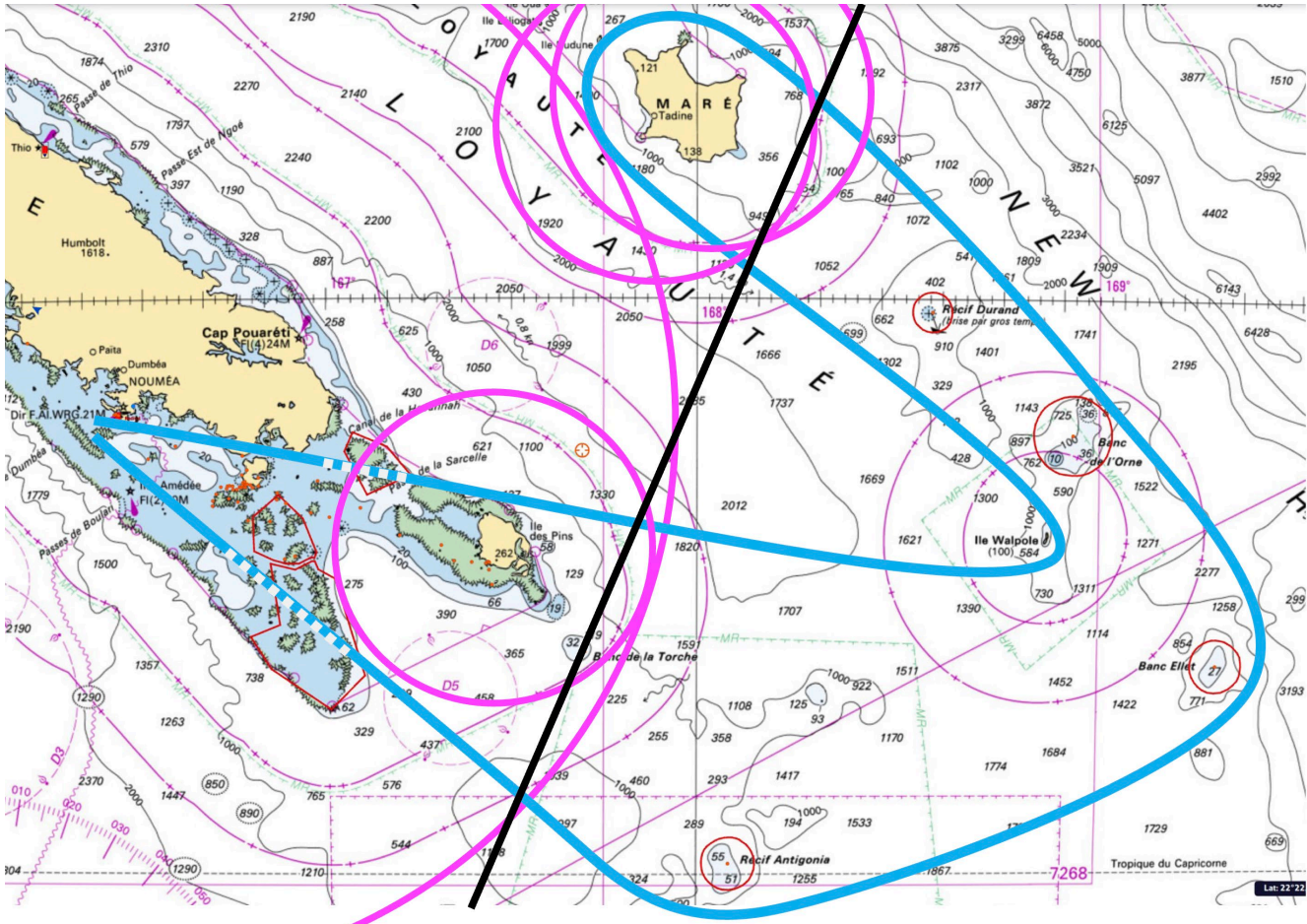
| Jour | Levé | Couché |
|-----------------------|-------------|---------------|
| Samedi 13 juin 2026 | 06h29 | 17h41 |
| Dimanche 14 juin 2026 | 06h29 | 17h42 |
| Lundi 15 juin 2026 | 06h29 | 17h42 |
| Mardi 16 juin 2026 | 06h30 | 17h42 |
| Mercredi 17 juin 2026 | 06h30 | 17h42 |
| Jeudi 18 juin 2026 | 06h30 | 17h42 |
| Vendredi 19 juin 2026 | 06h30 | 17h42 |

Conformément à la RCV 56.1, les bateaux doivent montrer leurs feux de navigation entre les heures de coucher et de lever du soleil.

ANNEXE 3

Plan de communication :

Le schéma ci-dessous apporte une information sur la couverture approximative VHF des émetteurs terrestres. (Inérieur des cercles roses)



- 1 En course, les bateaux ont l'obligation de veiller et répondre à un appel sur les canaux VHF 16 et 77.
- 2 Les bateaux enverront un message vocal ou écrit, précisant la position du bateau, à la direction de course, au numéro de téléphone +687 85 04 02, plusieurs fois par jour en utilisant l'un des dispositifs de communication suivants : radio VHF (appel à la station NOUMÉA TRAFFIC canal 16) ou téléphone mobile ou moyens de communication par satellite (Iridium, WhatsApp, InReach ...).
- 3 A chaque envoi de message, les bateaux ont l'obligation de consulter les messages reçus par la direction de course et d'y répondre.
- 4 Une ligne droite est définie, elle passe par les points GPS :
 - Lat 23°14.854'S Lon 167°31.890'E
 - Lat 21°50.282'S Lon 168°10.283'E.
 - a) Quand les bateaux naviguent à l'Ouest de cette ligne, un message sera envoyé à 00h00 ; 06h00 ; 12h00 et 18h00.
 - b) Quand les bateaux naviguent à l'Est de cette ligne, un message sera envoyé à 00h00 ; 02h00 ; 04h00 ; 06h00 ; 08h00 ; 10h00 ; 12h00 ; 14h00 ; 16h00 ; 18h00 ; 20h00 et 22h00.

DÉCLARATION DE DÉPART

Nom du bateau :

N° de voile :

Je _____, skipper du bateau nommé ci-dessus, déclare par la présente que je m'engage à participer à la course Corail 600 de mon plein gré, en acceptant toutes les règles conformément à la RCV 4.

J'ai vérifié le bateau, et je suis convaincu qu'il est en état de navigabilité et dispose de tout l'équipement de sécurité nécessaire et que toutes les personnes à bord sont pleinement informées de la façon de l'utiliser.

Je déclare que j'ai une assurance au tiers pendant la course.

Je déclare que la liste d'équipage et les renseignements associés transmis sur le formulaire de la liste d'équipage sont exacts.

Je déclare que je vais, avant le départ, vérifier les prévisions météorologiques et qu'il est de ma responsabilité de décider de prendre le départ ou non, ou de continuer dans la course, conformément à la RCV 3.

Je dégage de toute responsabilité les organisateurs, le directeur de course, le jury, le comité de course et toute autre personne ou entité impliquée dans l'organisation de cette course à quelque titre que ce soit.

Fait à Nouméa le :

Signature :

LISTE D'EQUIPAGE

Liste d'équipage et renseignements à remettre au comité de course **au plus tard à 16h00 le vendredi 12 juin** Document téléchargeable sur le site du CNC : <https://cnc.asso.nc/evenements/2026/corail-600>

DÉCLARATION D'ARRIVÉE

Nom du bateau :

N° de voile :

Je _____, skipper du bateau nommé ci-dessus, confirme que j'ai participé à la course CORAIL 600, et que j'ai respecté les règles.

Je déclare que je n'ai reçu aucune aide extérieure autre que celle autorisée dans les règles.

Je déclare que les infractions suivantes ont été commises ;

1.

Raison.....

Mesures prises.....

2.

Raison.....

Mesures prises.....

Fait à Nouméa, le :

Signature